|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  |  | FAO-LOGO |  |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/8/3 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 12 mars 2021FrançaisOriginal : anglais  |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Huitième session

En ligne, 14–24 juin 2021

Point 7 a) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*
Rapport de cadrage pour une évaluation thématique
des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau,
l’alimentation et la santé

Rapport de cadrage sur l’évaluation des liens d’interdépendance entre la biodiversité, le climat, l’eau, l’alimentation, l’énergie et la santé (évaluation des interactions)[[2]](#footnote-2)\*\*

 Note du secrétariat

1. À sa septième session, au paragraphe 2 a) de la section II de la décision IPBES‑7/1, la Plénière a approuvé le processus de cadrage d’une évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation des interactions), conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme énoncées à l’annexe I de la décision IPBES‑3/3 et sur la base du rapport initial de cadrage de l’évaluation, présenté à l’appendice II, section I du document IPBES/7/6.
2. Compte tenu de la situation extraordinaire provoquée par le nouveau coronavirus et du rôle que la Plateforme peut jouer pour renforcer la base de connaissances sur les liens entre la biodiversité et les pandémies actuelles et futures telles que la COVID-19 et pour toucher un large public, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire de la Plateforme ont décidé qu’elle organiserait un atelier virtuel sur les liens entre la biodiversité et les pandémies. L’atelier s’est déroulé en ligne du 27 au 31 juillet 2020, en tant qu’« atelier de la Plateforme », conformément aux procédures de la Plateforme[[3]](#footnote-3). Le rapport de l’atelier a éclairé les aspects sanitaires du cadrage de l’évaluation des interactions et sera disponible comme matériel supplémentaire pour cette évaluation. Le rapport pourra être consulté dans le document IPBES/8/INF/5.
3. Le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire de la Plateforme ont également décidé d’organiser un atelier coparrainé[[4]](#footnote-4) avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), sur le thème de la biodiversité et des changements climatiques. L’atelier s’est déroulé en ligne du 14 au 17 décembre 2021, et le rapport de l’atelier a permis de définir le cadrage de l’évaluation des interactions et sera disponible comme matériel supplémentaire pour cette évaluation. Le rapport pourra être consulté dans le document IPBES/8/INF/20.
4. La présente note décrit le rapport de cadrage présenté à la Plénière par le Groupe d’experts multidisciplinaire. Des informations sur le processus de cadrage sont communiquées dans le document IPBES/8/INF/4.
5. Portée, calendrier et couverture géographique, cadre d’action, questions fondamentales et approche méthodologique
6. Portée
7. Le présent document a été établi pour donner suite à la décision IPBES-7/1, dans laquelle a été approuvé un processus de cadrage, pour examen par la Plénière à sa huitième session, en vue d’une évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé. Selon le rapport initial de cadrage[[5]](#footnote-5), le défi de cette évaluation est de « garantir la santé pour tous ainsi que la sécurité alimentaire et hydrique, y compris en faisant un plus grand usage de la biodiversité, sans pour autant avoir des effets néfastes sur cette dernière, sur la qualité de l’eau ou sur le climat, dans le contexte des changements globaux, y compris les changements climatiques ». Le Groupe d’experts multidisciplinaire propose d’inclure l’énergie dans l’objet du cadrage, de sorte que l’évaluation tienne pleinement compte des synergies et des compromis liés aux changements climatiques. En conséquence, et compte tenu également du fait que la biodiversité et les contributions de la nature aux populations sont fondamentales pour soutenir ces liens d’interaction, l’évaluation se penchera sur les liens d’interdépendance entre le climat, l’eau, l’alimentation, l’énergie et la santé en examinant leur relation avec la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, afin de proposer des possibilités d’action viables pour réaliser la Vision 2050 pour la diversité biologique, les objectifs de développement durable et d’autres objectifs multilatéraux pertinents.
8. Le rapport évaluera l’état des connaissances sur les tendances passées, présentes et l’évolution possible de ces liens d’interdépendance à échelles multiples, en ciblant la biodiversité et les contributions de la nature aux populations afin d’éclairer l’élaboration de politiques et la définition de mesures. Il existe des liens d’interdépendance solides entre les objectifs, convenus au niveau mondial, de sécurité alimentaire et hydrique, de santé pour tous, d’énergie propre et abordable, de protection de la biodiversité sur terre et dans les océans, et de lutte contre les changements climatiques, entre autres objectifs de développement durable. Les objectifs de développement durable sont considérés comme « intégrés et indissociables », conciliant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. De même, les objectifs des Conventions de Rio et d’autres accords multilatéraux et cadres internationaux pertinents sont également reconnus comme étant liés entre eux. La complémentarité et les compromis entre ces accords et cadres seront évalués grâce à une approche fondée sur les interactions.
9. L’évaluation étudiera notamment les liens d’une importance cruciale entre la biodiversité et la santé humaine. Elle déterminera en quoi les maladies infectieuses naissent de la diversité microbienne présente dans la nature[[6]](#footnote-6) et comment l’activité humaine provoque leur propagation[[7]](#footnote-7). Elle analysera la manière dont la nature fournit des médicaments naturels et inspire les produits synthétiques[[8]](#footnote-8).
10. Aux fins de la présente évaluation, on entend par biodiversité « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la variation des attributs génétiques, phénotypiques, phylogénétiques et fonctionnels, ainsi que les changements d’abondance et de distribution dans le temps et l’espace, dans et entre les espèces, les communautés biologiques et les écosystèmes »[[9]](#footnote-9) ; le climat vise le système climatique mondial et ses interactions avec l’activité humaine, notamment les émissions de gaz à effet de serre et leur atténuation, ainsi que l’adaptation aux effets des changements climatiques ; l’eau vise toutes les formes d’eau de surface et d’eau souterraine ainsi que les processus et systèmes biophysiques et humains qui régulent sa qualité, sa quantité, sa distribution et son utilisation ; l’alimentation vise la chaîne de valeur complète de l’ensemble des aliments cultivés et nourritures sauvages, qu’il s’agisse de la production, de la consommation ou de l’élimination ; l’énergie vise la chaîne de valeur complète de toutes les sources d’énergie renouvelables et non renouvelables, y compris l’extraction, la production, la distribution, les résidus et les effets ; et la santé vise la santé physique et mentale des populations et leur bien‑être, ainsi que les systèmes liés à la prévention, au traitement et à la gestion des maladies.
11. L’évaluation mettra en évidence les limites, les réactions et la résilience observées dans le cadre des interactions, ainsi que les opportunités, les synergies et les compromis entre les différentes solutions possibles. L’évaluation tiendra compte des synergies et des compromis en termes de répercussions définies au sens large sur le plan social (par exemple, les conséquences culturelles, spirituelles, sanitaires, en matière de gouvernance, de pouvoir, de genre, d’équité, de sécurité), sur le plan économique (par exemple, les moyens de subsistance, le revenu, l’emploi, la distribution, l’équité) et sur le plan écologique (par exemple, le déclin démographique, le risque d’extinction, l’état des écosystèmes, la connectivité, les conditions climatiques, l’état des eaux). Dans la mesure du possible, ces analyses seront quantitatives. L’accent sera mis sur les solutions qui tiennent compte de ces éléments d’interaction et de leurs différentes dimensions.
12. L’évaluation portera sur l’importance des facteurs de changement indirects (notamment les valeurs sociétales, les modes de production et de consommation, la démographie, la technologie et la culture, et la gouvernance) et directs (notamment le changement d’affectation des terres et des mers, l’exploitation, la pollution, les espèces envahissantes et les changements climatiques)[[10]](#footnote-10), le rôle des institutions officielles et informelles, et l’incidence des modes de production, d’approvisionnement et de consommation (y compris le télécouplage) sur la nature, les contributions de la nature aux populations et une bonne qualité de vie.
13. Le processus d’évaluation et ses résultats seront soutenus par les quatre fonctions de la Plateforme et y contribueront[[11]](#footnote-11).
14. Calendrier et couverture géographique
15. Cette évaluation aura une portée mondiale, mais mettra en évidence les similitudes et les différences régionales, et visera notamment les systèmes terrestres, d’eau douce et marins.
16. Les analyses viseront le passé (les 50 dernières années), l’état actuel et les prévisions crédibles jusqu’en 2050, en mettant l’accent sur diverses périodes jusqu’en 2050 qui couvrent les principales échéances fixées par le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020[[12]](#footnote-12) et les objectifs de développement durable. Il peut être envisagé de remonter plus loin dans le temps pour comprendre le rôle de facteurs clés qui sont intervenus il y a plus de 50 ans et dont il faut clairement tenir compte pour définir les solutions possibles. Des échéances plus lointaines, soit jusqu’en 2100, seront envisagées si elles permettent d’acquérir des connaissances utiles sur les conséquences des interactions à long terme ou sur les possibilités d’adaptation à long terme offertes par les solutions possibles.
17. L’évaluation sera menée pendant environ trois ans, ce qui la place en bonne position pour éclairer et faciliter l’examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris sur les changements climatiques.
18. Cadre d’action
19. Cette évaluation contribuera à l’élaboration d’une base de connaissances renforcée à l’intention des décideurs, pour une prise de décision éclairée fondée sur des données scientifiques, dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme conformément à l’Accord de Paris et au Programme de développement durable à l’horizon 2030.
20. Les utilisateurs visés sont notamment les gouvernements, les accords multilatéraux relatifs à l’environnement (y compris mais pas uniquement la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et les processus liés aux océans relevant de l’Assemblée générale des Nations Unies), d’autres organisations multilatérales de protection de l’environnement, des universités, le secteur privé et la société civile, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations non gouvernementales. L’évaluation devrait également servir de base à d’autres politiques nationales, régionales et mondiales relatives à la préservation et à l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes et aux contributions qu’ils apportent aux populations. L’évaluation délivrera également des conseils sur le renforcement de la résilience face aux pandémies, en soulignant la fonction de la biodiversité et la nécessité de rétablir le rôle que jouent les écosystèmes pour les prévenir.
21. Questions fondamentales
22. L’évaluation visera à répondre, entre autres, aux questions suivantes qui sont importantes pour les décideurs qui doivent régler la question des interactions complexes entre les différents éléments d’interaction ; il n’y a pas de lien direct entre ces questions et les chapitres de l’évaluation :
23. En quoi les modes passés et actuels de production et d’utilisation de l’eau, de l’alimentation et de l’énergie, et leurs interactions, influent sur ou interagissent avec la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, y compris les personnes défavorisées, les peuples autochtones et les communautés locales ? De quelle manière les changements climatiques interagiront-ils avec les éléments d’interaction et modifieront-ils leur rôle ? Quel est le rôle des usages culturels dans cette interaction ?
24. Quel rôle jouent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations en matière de santé et de bien‑être de la personne ? En quoi ce rôle est‑il facilité ou altéré par la production et la distribution d’eau, d’alimentation ou d’énergie, la consommation, les changements climatiques ou leurs interactions ?
25. Comment maximiser les synergies entre les objectifs de développement durable pour renforcer la biodiversité et résoudre les conflits entre le développement et la préservation de la biodiversité ?
26. Quelles sont les différentes solutions stratégiques, organisationnelles et financières pour préserver et utiliser durablement la biodiversité, les contributions de la nature aux populations et la santé humaine, tout en mettant en œuvre un système intégré et durable d’eau, d’alimentation et d’énergie ? Comment faire en sorte que par ailleurs, ces solutions stratégiques ou organisationnelles renforcent la résilience face aux changements climatiques et réduisent les émissions de gaz à effet de serre ?
27. Quelles sont les composantes d’un bon[[13]](#footnote-13) système intégré de gestion pour l’eau, l’alimentation et l’énergie, conçu pour minimiser les effets négatifs sur la biodiversité, les contributions de la nature aux populations, les changements climatiques et la santé humaine ? Comment la biodiversité peut‑elle contribuer à la résilience et à la capacité d’adaptation des systèmes de production alimentaire et bioénergétique et les renforcer ? Comment mesurer les progrès réalisés en vue d’assurer un accès équitable et durable aux principales composantes de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, y compris parmi les peuples autochtones et les communautés locales ? Quels indicateurs peuvent être utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles, quelle est l’efficacité des indicateurs du système de suivi prévu dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et dans le Programme 2030 pour bien rendre compte des interactions et quelles sont les possibilités d’amélioration ?
28. Approche méthodologique
29. L’évaluation sera effectuée par un groupe d’experts conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme. Elle comprendra un résumé à l’intention des décideurs que la Plénière devra approuver et plusieurs chapitres qu’elle devra accepter.
30. L’évaluation se voudra crédible, légitime et fondée sur de nombreuses preuves. Le résumé à l’intention des décideurs mettra en évidence les principaux résultats utiles pour l’élaboration des politiques et des possibilités d’action non contraignantes pour un large éventail d’utilisateurs finaux, dont certains sont mentionnés ci‑dessus, et tiendra compte de l’analyse complète de l’état actuel des connaissances scientifiques et autres systèmes de connaissances (y compris les savoirs autochtones et locaux) livrée au fil des chapitres.
31. L’évaluation sera fondée sur les preuves existantes : données (notamment nationales, le cas échéant), documentation scientifique et grise et autres formes de connaissances ou documents dans d’autres langues (dans la mesure du possible), y compris les savoirs autochtones et locaux, conformément aux procédures applicables de la Plateforme.
32. L’évaluation mettra à profit et complétera des travaux antérieurs et en cours de la Plateforme, notamment ses évaluations (méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales). Les rapports de l’atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies et de l’atelier coparrainé par la Plateforme et le GIEC sur le climat et la biodiversité seront considérés comme des documents complémentaires aux fins de la préparation de l’évaluation. L’évaluation s’appuiera également sur des données et informations dont disposent les institutions mondiales, régionales, sous‑régionales et nationales, y compris mais pas uniquement, les accords multilatéraux relatifs à l’environnement et les organisations intergouvernementales compétentes. L’évaluation exploitera les scénarios et modèles existants ainsi que les nouveaux scénarios et modèles dont la production peut être favorisée dans le cadre du suivi de l’évaluation de la Plateforme concernant les scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques[[14]](#footnote-14).
33. L’évaluation recensera les principales lacunes dans les connaissances et les domaines dans lesquels il est nécessaire de générer des connaissances relatives aux capacités, aux politiques et aux outils d’appui stratégique, et proposera des options et des solutions pour y remédier aux niveaux appropriés.
34. L’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux soutiendra la réalisation de l’objectif visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme pour cette évaluation. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux liés aux données et aux connaissances, comme précisé dans la section III ci‑dessous. L’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles soutiendra le travail des auteurs, et en particulier ceux du chapitre 4. L’équipe spéciale sur les outils et méthodes pour l’élaboration de politiques s’attachera à accroître l’intérêt stratégique de l’évaluation et à généraliser son utilisation dans la prise de décision, une fois approuvée. Enfin, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, comme indiqué dans la section V ci‑dessous.
35. Compte tenu des liens d’interdépendance potentiellement étroits entre l’évaluation des interactions que la Plateforme prévoit de mener et l’évaluation des changements transformateurs (évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, IPBES/8/4), une coordination étroite et facilitée entre les deux processus d’évaluation sera assurée au cours de leur déroulement afin de permettre complémentarité et synergies et d’éviter la redondance de la portée et des travaux. Les deux évaluations seront complémentaires, l’évaluation des changements transformateurs étant axée sur les déterminants des changements transformateurs, et l’évaluation des interactions étant axée sur les solutions permettant de surmonter les compromis et de favoriser les synergies entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation, le climat, l’énergie et la santé.
36. Aperçu des chapitres
37. Les systèmes d’eau, d’alimentation, d’énergie et de santé durables sont liés à la biodiversité, aux écosystèmes et aux contributions de la nature aux populations. Le lien entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation, l’énergie et la santé interagit également avec les changements climatiques, et en particulier avec la manière dont les populations réduisent les émissions et mettent au point des solutions pour s’adapter aux changements climatiques. Les approches fondées sur les interactions tiennent simultanément compte des interactions entre plusieurs secteurs et des effets cumulatifs de divers facteurs, qui sont au cœur des objectifs de développement durable et d’autres objectifs multilatéraux pertinents, témoignant de leur nature intégrée, indivisible et interdépendante.
38. L’évaluation sera divisée en deux parties, la partie I étant consacrée à la définition des interactions et la partie II aux solutions pour un avenir durable. La partie I comptera quatre chapitres et la partie II huit, chacun d’entre eux contenant un résumé.

**Partie I. Définition des interactions**

1. **Chapitre 1 : Présentation des interactions.** Le chapitre 1 présente le cadre général de l’évaluation, définit les éléments d’interaction, y compris leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux, et décrit les liens d’interdépendance entre les éléments (biodiversité, climat et systèmes relatifs à l’eau, à l’alimentation, à l’énergie et à la santé) à différentes échelles et dans différentes régions géographiques. Le chapitre 1 explique l’intérêt stratégique de l’évaluation des interactions, le plan d’action et les raisons globales de l’ordre des chapitres de l’évaluation et dresse la liste des principales questions utiles pour l’élaboration de politiques ayant trait à l’évaluation des interactions (voir section D). Ce chapitre définira la base théorique de l’évaluation des interactions par rapport au cadre conceptuel de la Plateforme, y compris les liens avec les contributions de la nature aux populations et une bonne qualité de vie. Ce chapitre abordera également l’importance des indicateurs dans le cadre des interactions, ainsi que l’efficacité des systèmes de suivi établis par le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et par le Programme 2030 pour bien rendre compte des interactions.
2. **Chapitre 2 : Tendances passées et état des relations de base relevant des interactions.** Le chapitre 2 examinera les tendances mondiales et régionales et l’état actuel des aspects clés des relations bidirectionnelles entre la biodiversité et chaque élément d’interaction. Le chapitre aborde chaque relation bidirectionnelle dans une section distincte : a) biodiversité et climat ; b) biodiversité et eau ; c) biodiversité et alimentation ; d) biodiversité et énergie ; et e) biodiversité et santé.
3. Dans chaque section, les relations seront décrites et évaluées, sur le plan quantitatif dans la mesure du possible, en termes de coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Chaque section résumera les idées générales susceptibles d’améliorer la prise de décision et associera aux facteurs (directs et indirects) les tendances passées des relations importantes, en précisant les mesures, décisions, politiques ou institutions passées qui ont ou n’ont pas fait progresser les éléments d’interaction par rapport aux objectifs de développement durable à différentes échelles. Dans chaque section, l’analyse et la synthèse décriront le rôle des institutions officielles et informelles (par exemple, les règles, valeurs, coutumes et pratiques culturelles communes) associé à l’un ou l’autre des systèmes en jeu dans les interactions. En plus d’une évaluation approfondie des relations bidirectionnelles, chaque section indiquera brièvement les principales relations passées et actuelles les plus complexes (au moins tridirectionnelles) mobilisant chaque paire, lesquelles seront examinées plus en détail au chapitre 3.
4. **Chapitre 3 : Tendances passées et état des relations complexes relevant des interactions.** Le chapitre 3 évaluera les tendances mondiales et régionales et l’état actuel des relations les plus complexes entre la biodiversité, le climat, l’eau, l’alimentation, l’énergie et la santé. Dans le prolongement du chapitre 2, qui aborde ces interactions sous l’angle de relations bidirectionnelles propres au système, ce chapitre met l’accent sur les relations au moins tridirectionnelles (par exemple, biodiversité - alimentation - santé, biodiversité - climat - eau - énergie). Comprendre ces interactions est complexe, mais essentiel pour gérer efficacement les questions de biodiversité et de développement. Ce chapitre associera aux facteurs (directs et indirects) les tendances passées des relations importantes, en précisant quelles actions, décisions, politiques ou institutions passées ont eu une incidence sur les éléments d’interaction par rapport aux objectifs de développement durable. Ce chapitre évaluera les synergies et les compromis potentiels entre ces multiples dimensions des interactions et déterminera les possibilités et les méthodes qui permettront de les considérer de manière globale plutôt qu’à travers le prisme d’un seul système à la fois. Le chapitre n’aura pas vocation à évaluer toutes les relations les plus complexes possibles. Il visera plutôt à définir et à privilégier un sous‑ensemble de relations qui sont susceptibles d’être les plus puissantes pour former des interactions et les plus utiles pour mettre au point des solutions. Ce faisant, il définira un ensemble de relations prioritaires qui pourront être explorées de façon méthodique à l’aide des scénarios présentés au chapitre 4.
5. **Chapitre 4 : Relations futures dans le cadre de l’interaction biodiversité-climat-eau-alimentation-énergie-santé.** Le chapitre 4 évaluera différents types de scénarios (exploratoires, d’étude des options en matière de politiques et d’analyses ciblées, définis conformément à l’analyse méthodologique des scénarios et des modèles de la Plateforme) passant en revue des devenirs plausibles pour les questions liées aux interactions visées dans cette évaluation. Ce chapitre se concentrera sur les scénarios qui tiennent compte, de manière intégrée, des multiples interactions en jeu et la réponse qu’ils apportent aux principaux facteurs de changement (par exemple, la croissance démographique et économique), identifiés au chapitre 3 comme étant les plus puissants et les plus utiles pour mettre au point des solutions. Bien que ce chapitre couvre une série de scénarios exploratoires desquels pourraient découler de potentiels effets positifs et négatifs sur la biodiversité, une attention accrue y sera portée sur l’analyse et la comparaison de scénarios prévoyant un avenir durable, ouvrant ainsi la voie aux chapitres 5 à 11. L’analyse se concentrera sur des scénarios couvrant la période allant de 2030 à 2050 (en lien avec les objectifs stratégiques pertinents tels que les objectifs de développement durable et la Vision 2050 pour la diversité biologique), mais des échéances plus lointaines, soit jusqu’en 2100, seront envisagées si elles permettent d’acquérir des connaissances utiles sur les conséquences des interactions à long terme ou sur les possibilités d’adaptation à long terme offertes par les solutions possibles. Les études de scénarios passant d’une échelle mondiale à une échelle nationale (et infra-nationale le cas échéant), qu’elles soient quantitatives ou qualitatives, seront prises en considération.
6. Le chapitre couvrira un large éventail de facteurs directs et indirects de changement de la biodiversité (voir par. 10) qui sont pris en considération dans les scénarios qui ont une incidence sur les interactions ou les forment, y compris la façon dont ces facteurs évoluent dans le temps. Le chapitre tiendra également compte des autres visions du monde et de l’avenir, y compris celles qui font partie intégrante des savoirs autochtones et locaux. Ce chapitre comprendra des analyses visant à déterminer quelles interactions ont le plus d’influence sur la manière dont les multiples objectifs stratégiques définis au niveau international (par exemple, le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, l’Accord de Paris et les objectifs de développement durable) peuvent être atteints, tout en minimisant les compromis. Il montrera quelles solutions mènent aux résultats les plus proches et les plus éloignés de ces objectifs stratégiques. Enfin, il examinera les incertitudes et les limites liées aux scénarios et aux modèles actuellement disponibles, en se concentrant sur l’analyse qu’ils font des interactions.

**Partie II.** **Solutions pour un avenir durable**

1. La deuxième partie de l’évaluation portera sur les solutions possibles permettant de garantir un avenir durable[[15]](#footnote-15).
2. Le chapitre 5 analysera les solutions stratégiques et sociopolitiques pour mettre en œuvre des changements. En tirant parti des analyses proposées dans la première partie, les chapitres 6 à 11 adopteront une vision multisectorielle globale pour étudier la possibilité pour différents groupes d’acteurs de créer les changements énumérés au chapitre 5. Les chapitres évalueront les possibilités d’action pour les acteurs dont les travaux sont axés sur l’eau (chapitre 6), l’alimentation (chapitre 7), l’énergie (chapitre 8), la santé (chapitre 9), les finances (chapitre 10) et la biodiversité (chapitre 11), et qui travaillent en synergie les uns avec les autres, conformément à l’approche fondée sur les interactions.
3. Chaque chapitre examinera :
4. Les solutions possibles sous forme d’actions individuelles et collectives (par exemple, de la part des autorités locales à nationales, des organisations internationales, du secteur privé, des jeunes, des organisations confessionnelles, des peuples autochtones et des communautés locales, des institutions financières, des organisations à but non lucratif et des instituts de recherche) pour modifier ou changer les politiques et les réglementations, les instruments financiers, les structures de gouvernance, les technologies, les pratiques commerciales et les comportements et permettre des conditions favorables pour faire avancer les changements énumérés au chapitre 5 ;
5. Les solutions possibles qui nécessitent une action conjointe de plusieurs secteurs, en précisant la mesure dans laquelle chaque secteur contribuerait à ces actions conjointes ;
6. Le potentiel des solutions et autres réponses possibles fondées sur la nature[[16]](#footnote-16) ;
7. Les coûts et avantages (effets positifs et négatifs) écologiques (par exemple, la biodiversité, le climat, les écosystèmes, les contributions de la nature aux populations), sociaux (par exemple, l’équité de genre, les valeurs culturelles, la charge de morbidité, la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique, le risque de catastrophe) et économiques (par exemple, l’emploi, les différents moyens de subsistance, le revenu, l’accès au capital) des solutions qui peuvent faire progresser les changements mis en évidence au chapitre 5. Ces évaluations seront quantitatives dans la mesure du possible et tiendront compte des coûts écologiques, sociaux et économiques de l’inaction ou d’une action différée ;
8. Les questions suivantes : quels sont les indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs/cibles, y compris dans le contexte du suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et du Programme 2030 ? Sont‑ils efficaces pour rendre compte des interactions ? Quels sont les progrès accomplis par rapport à ces indicateurs ? Quelles sont les possibilités de les améliorer ou de les compléter ?
9. Le manque de connaissances relatives aux solutions possibles pour le secteur donné, y compris les limites de l’utilisation de modèles de simulation numériques et basés sur les processus pour l’exploration des interactions ;
10. Le cas échéant, des études de cas de réussites et d’échecs à différentes échelles.
11. **Chapitre 5 : Solutions stratégiques et sociopolitiques pour l’ensemble des interactions, qui pourraient faciliter la transition vers diverses formes d’avenir durable.** Le chapitre 5 définira le terme changement dans le contexte des interactions actuelles et évaluera l’utilité de différents cadres théoriques et pratiques pour mettre en œuvre des modalités de gestion durable, grâce à un changement transformateur ou en déterminant d’autres modalités de gestion (solutions stratégiques et sociopolitiques). Les changements susceptibles de faciliter la durabilité dans le cadre des six éléments d’interaction agissant les uns sur les autres, et dans le contexte plus large des objectifs de développement durable et de l’Accord de Paris, seront étudiés. Ce chapitre évaluera les facteurs, notamment économiques et financiers, techniques et technologiques, sociaux, institutionnels, culturels et comportementaux, qui pourraient faciliter ou entraver les changements nécessaires à un avenir durable, et écartera les mesures qui pourraient être inadaptées à long terme. Plus précisément, le chapitre 5 recensera et évaluera les questions transversales/de haut niveau qui sont importantes pour tous les éléments d’interaction, par exemple, les questions sociales telles que la pauvreté, l’emploi, le genre, la cohésion, l’éducation, la sécurité alimentaire, l’équité et la justice, et la démographie ; les questions économiques et de financement telles que la richesse inclusive, les subventions, les externalités, les revenus, la croissance, le rapport coût‑efficacité ; et les questions politiques telles que la gouvernance polycentrique et l’inclusion. Le chapitre déterminera comment les systèmes économiques, de financement et de gouvernance peuvent évoluer, et évaluera le potentiel de la planification et de la gestion intersectorielles dans la création de méthodes durables de gestion des éléments d’interaction. Ce chapitre examinera également le rôle de la technologie, des savoirs autochtones et locaux, des différentes perceptions d’une bonne qualité de vie et des valeurs et conditions structurelles qui influencent le comportement individuel et collectif en lien avec les interactions. L’efficacité potentielle d’une série d’interventions et de leviers à divers niveaux de gouvernance sera évaluée. Le chapitre examinera et évaluera les types de mesures qui rendent compte de changements transformateurs et d’autres modalités durables de prise de décision, notamment les mesures qui ne sont pas transformatrices en soi mais qui conduisent à la transformation (par exemple, l’élimination des subventions perverses), et désignera succinctement les types de mesures sectorielles qui sont progressives, mais très importantes (par exemple, l’utilisation de pratiques agroécologiques), tout en expliquant les synergies et les compromis en lien avec tous les éléments d’interaction.
12. **Chapitre 6 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de l’eau, en synergie avec d’autres composantes des interactions.** Le chapitre 6 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur de l’eau douce pour créer les changements décrits au chapitre 5. Des solutions telles que des politiques de l’eau, la valorisation de l’eau et la gestion de la demande qui assurent un approvisionnement sûr, adéquat et équitable pour les différents utilisateurs et usages seront identifiées et évaluées au niveau du bassin versant et à d’autres échelles appropriées. Ce chapitre évaluera également les solutions stratégiques dont disposent les gestionnaires publics et privés des services d’approvisionnement en eau, telles que la gestion participative, les utilisations adaptées des systèmes hydriques, le régime d’utilisation de l’eau, la gestion intégrée des bassins versants, les mesures d’atténuation des effets du développement des infrastructures hydriques et les solutions fondées sur la nature qui contribuent à la protection et à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes. Ce chapitre adoptera une démarche globale intégrée, tout en cherchant également à tenir compte des difficultés liées à la mise en œuvre des solutions stratégiques. Il intégrera la biodiversité et la contribution de la nature aux populations dans les réponses stratégiques actuelles, les engagements, les mesures incitatives et les circuits de financement, ainsi que la gestion de l’eau pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter. Il étudiera également l’utilité de concepts transdisciplinaires pertinents, qui peuvent permettre de découvrir des interventions politiques innovantes.
13. **Chapitre 7 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de l’énergie, en synergie avec d’autres composantes des interactions.** Le chapitre 7 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur de l’énergie pour créer les changements décrits au chapitre 5. Les solutions viseront essentiellement l’intégration de la biodiversité dans le secteur de l’énergie, y compris les systèmes d’énergie fossile et non fossile, et pourront apporter des réponses intégrant tous les aspects de la biodiversité dans le secteur de l’énergie. Les solutions viseront par ailleurs à améliorer la localisation, l’exploitation et les effets cumulés des infrastructures énergétiques en évitant, minimisant, rétablissant ou compensant les effets sur la biodiversité et les autres éléments d’interaction. Elles privilégieront également la prévention ou la réduction des effets des incompatibilités entre les politiques de sécurité énergétique, d’atténuation des changements climatiques et de préservation de la biodiversité. L’évaluation examinera les politiques et les procédures liées à la gouvernance des systèmes énergétiques. En outre, elle examinera les possibilités de financement et les mesures incitatives ; les moyens d’accorder la priorité à la biodiversité dans les réponses stratégiques actuelles s’agissant de l’offre et de la demande, d’explorer les solutions, les engagements et les circuits de financement fondés sur la nature pour favoriser la sécurité énergétique, l’accès à l’énergie et l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à leurs effets. L’évaluation étudiera les solutions permettant de faire progresser la transition des énergies fossiles vers des énergies non fossiles, les mesures permettant de gérer et de réduire les émissions de carbone (y compris les sources zéro carbone ou à faible intensité de carbone) et garantissant l’efficacité énergétique. Enfin, l’évaluation étudiera les effets de la production de biocarburants visant à atténuer les changements climatiques sur la perte de biodiversité, la production alimentaire et l’utilisation de l’eau, ou encouragera la collaboration avec les secteurs de l’eau, de l’alimentation ou de la santé dans l’intérêt commun.
14. **Chapitre 8 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables du système alimentaire, en synergie avec d’autres composantes des interactions.** Le chapitre 8 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du système alimentaire pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il examinera notamment les solutions consistant à mettre en œuvre, à toute échelle, des politiques et des procédures liées au système alimentaire (par exemple, les chaînes de valeur complètes des ressources terrestres, d’eau douce ou marine récoltées à l’état sauvage, des cultures, des matières premières, des fibres, du bétail, de l’aquaculture, de l’agroforesterie et de la foresterie). Il peut également s’agir de solutions liées à la gouvernance du système alimentaire ; de solutions de financement et de mesures incitatives ; de solutions consistant à développer et à maintenir la production durable de ressources alimentaires sauvages et cultivées pour garantir des récoltes de subsistance et à l’échelle industrielle. L’évaluation examinera par ailleurs le recours à des pratiques agroécologiques, biologiques ou de lutte intégrée contre les ravageurs ou le recours à la biotechnologie ; l’aménagement intégré des paysages et une production alimentaire intelligente face aux changements climatiques comme moyens d’atteindre la durabilité. En outre, l’évaluation déterminera comment assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la salubrité des aliments, et comment réduire les pertes et gaspillages de denrées alimentaires. D’autres composantes du système alimentaire, telles que la modification de la transformation, du conditionnement, de la distribution, du commerce et de la commercialisation des aliments, seront prises en considération dans le cadre de l’analyse. L’évaluation tiendra compte des savoirs autochtones et locaux utiles pour le système alimentaire ; examinera comment modifier la demande et la consommation alimentaires et comment accroître la diversité de la consommation alimentaire pour garantir un accès équitable à des régimes alimentaires sains. Il pourrait également s’agir de solutions qui contribuent à la sécurité hydrique et au développement des systèmes d’eau douce ; qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre ; qui augmentent l’efficacité des systèmes de production ou de récolte existants (par exemple, en ce qui concerne les besoins en superficies cultivées, les apports en eau et en produits chimiques, la santé des sols) ; et améliorent la santé (par exemple, la dénutrition et la suralimentation ; la qualité de l’air ; la prévention des pandémies) afin de favoriser des améliorations concernant tous les éléments d’interaction.
15. **Chapitre 9 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de la santé, en synergie avec d’autres composantes des interactions.** Le chapitre 9 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur sanitaire pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il examinera notamment les solutions consistant à mettre en œuvre des politiques et des procédures liées à la valorisation des contributions de la biodiversité à la santé humaine (y compris les plantes médicinales, les contributions à la nutrition et à la santé mentale). L’évaluation examinera les progrès réalisés en matière d’équité dans l’accès aux avantages liés à la santé (y compris pour les peuples autochtones et les communautés locales, les groupes communautaires, les femmes et les filles) ; de gouvernance des droits de propriété intellectuelle ; de gestion des facteurs environnementaux des maladies, ou des effets du système de santé sur la biodiversité. La solution peut consister à prendre des mesures orientées vers la santé qui bénéficient à la santé et à la biodiversité, ainsi qu’à d’autres éléments d’interaction, et qui peuvent nécessiter une collaboration intersectorielle (par exemple, assainissement et traitement des eaux usées ; diversification du régime alimentaire de sorte qu’il préserve la diversité génétique des cultures et améliore la nutrition ; mesures de santé procréative qui favorisent la santé maternelle et infantile, réduisent la demande de ressources environnementales et maximisent les avantages et la gouvernance intersectoriels ; prise en considération du principe
« Une seule santé » dans un environnement que se partagent les personnes, les animaux et les plantes ; mesures de relance pour l’après-COVID‑19 qui réduisent le risque de nouvelles pandémies et atténuent les changements climatiques ou renforcent la sécurité alimentaire[[17]](#footnote-17)). Des politiques et des procédures qui adoptent des cadres permettant d’explorer des stratégies pour une planète saine, en maximisant les avantages et la gouvernance intersectoriels, pourraient être envisagées. Il pourra par ailleurs s’agir de solutions qui gèrent les liens entre la biodiversité et la prévention des maladies, y compris les liens avec les facteurs anthropiques de l’émergence et de la propagation des maladies infectieuses (notamment celles qui présentent un potentiel pandémique comme le SARS-CoV2, le SARS, le Nipah, le VIH/sida, l’Ebola), comme les changements d’affectation des terres, les changements climatiques, la consommation et le commerce des espèces sauvages et l’intensification de l’élevage[[18]](#footnote-18).
16. **Chapitre 10 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables des finances.** Le chapitre 10 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur financier pour créer les changements décrits au chapitre 5. L’évaluation examinera le rôle des financeurs (y compris les fonds privés d’investisseurs, les gestionnaires d’actifs, les banques d’investissement et de développement, les fonds de pension, les investisseurs institutionnels tels que les compagnies d’assurance, et les fonds publics) dans le financement des progrès vers les solutions recensées dans les chapitres précédents. L’évaluation examinera les solutions liées aux budgets nationaux, aux fondations philanthropiques, à la coopération internationale en matière d’aide, aux investisseurs et prêteurs privés, et aux organisations multilatérales (par exemple, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l’Organisation mondiale du commerce). En outre, ce chapitre évaluera les progrès accomplis dans la mobilisation des financements nécessaires pour réaliser les changements mis en évidence au chapitre 5, notamment ceux qui permettront d’atteindre les objectifs de développement durable. Il pourrait envisager des instruments économiques marchands et non marchands dans le contexte des paradigmes économiques en évolution explorés au chapitre 5 (par exemple, la richesse inclusive, la comptabilisation du capital naturel). Parmi les questions à traiter en utilisant et en complétant l’évaluation des valeurs de la Plateforme, une fois celle-ci finalisée, figureront les techniques d’évaluation des écosystèmes, les normes et les certifications, les obstacles non tarifaires au commerce, les normes de prêt, les cadres d’investissement, les régimes commerciaux, y compris les directives, les systèmes de paiement, les instruments de partage des bénéfices, les droits de propriété, notamment intellectuelle, la fixation des prix, l’accessibilité et le partage des avantages, les régimes de responsabilité et le financement de la recherche.
17. **Chapitre 11 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de la préservation de la biodiversité, en synergie avec d’autres composantes des interactions.** Le chapitre 11 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs de la protection ou de la préservation de l’environnement pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il pourrait notamment s’agir de solutions fondées sur la nature, de la planification de l’espace terrestre et marin, de la création et de la gestion efficace et durable de réseaux de zones protégées terrestres, d’eau douce et marine et de corridors écologiques, d’autres mesures de conservation efficaces par zone, de la restauration de l’environnement et de son assainissement. Les solutions pourraient également prendre la forme de réglementation de l’environnement (concernant par exemple le développement de l’énergie, le développement des infrastructures, la gestion de l’eau, la gestion des pêches, l’utilisation de produits chimiques dans l’agriculture et la pollution), et de normes volontaires ou d’accords de gouvernance officiels liés à la disponibilité et à la gestion des ressources naturelles. Les solutions envisagées tiendront compte de la recherche, du suivi et de l’éducation à l’environnement nécessaires pour soutenir les changements définis au chapitre 5.
18. **Chapitre 12 : Résumé et synthèse des solutions, des lacunes dans les connaissances et renforcement des capacités.** Le chapitre 12 résume les possibilités d’action pour une série de responsables politiques, de décideurs et d’acteurs à tous les niveaux, y compris les organismes des Nations Unies concernés, les organes directeurs des accords sur la biodiversité, le climat, l’alimentation, l’eau, la santé ou l’énergie en lien avec les interactions et d’autres accords pertinents, le cas échéant et conformément à leurs mandats respectifs, les législateurs, les acteurs du secteur privé, les planificateurs financiers, la société civile, les institutions universitaires et de recherche et les peuples autochtones et les communautés locales qui sont liés à tout système opérant dans le cadre des interactions. Ce résumé comprendra également une synthèse des coûts de l’action et de l’inaction identifiés aux chapitres 6 à 11, et aboutira à une conclusion sur ce qui les lie les uns aux autres. Une place importante sera accordée à un récapitulatif des opportunités de transformation qui peuvent être menées le plus efficacement par les acteurs d’un secteur donné, et celles qui nécessiteront une action collaborative entre plusieurs secteurs et acteurs civils. L’attention sera également portée sur les compromis susceptibles de persister en lien avec les interactions, et sur ce qui peut être fait pour les atténuer et soutenir les groupes sociaux les plus vulnérables.
19. Ce chapitre résumera les conclusions sur les forces et les faiblesses des cadres de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 en lien avec les interactions et formulera des propositions pour les compléter. Enfin, le chapitre synthétisera les lacunes dans les connaissances, y compris en ce qui concerne la gouvernance, et les besoins en matière de future recherche qui auront été recensés tout au long de l’évaluation. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de synergies pour combler les lacunes dans les connaissances et les capacités en lien avec l’ensemble des éléments d’interaction.
20. Données et information
21. L’évaluation des interactions s’appuiera sur des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances et établies dans d’autres langues, y compris des publications scientifiques et les savoirs autochtones et locaux, en abordant toutes les composantes du cadre conceptuel de la Plateforme afin d’explorer les relations entre la nature, les contributions de la nature aux populations, les facteurs, les institutions et la gouvernance, et une bonne qualité de vie.
22. Conformément à la politique de gestion des données de la Plateforme, on veillera à garantir l’accès aux métadonnées et, dans la mesure du possible, aux données sous‑jacentes correspondantes, au moyen d’un processus localisable, accessible, interopérable et réutilisable qui permettra de comparer les évaluations. En outre, l’équipe spéciale sur les connaissances et les données veillera à ce que les résultats (obtenus grâce aux connaissances et aux métadonnées) de l’évaluation des interactions soient largement diffusés pour pouvoir servir, entre autres, aux futures évaluations de la Plateforme.
23. L’évaluation cherchera également à trouver les voies d’accès aux sources de données et d’informations utiles qui peuvent exister ou apparaître aux niveaux mondial et régional. Les sources potentielles de données comprennent notamment les institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, les publications scientifiques, la documentation grise et les savoirs autochtones et locaux. Les besoins du processus d’évaluation seront largement communiqués afin de définir et d’encourager le partage de données et d’informations utiles.
24. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux sur la qualité des données et des informations, la confiance, les variables et indicateurs essentiels de la biodiversité, les bases de référence et la représentativité, selon les besoins. Elle aidera également les experts à recenser les lacunes dans les connaissances et, par la suite, à promouvoir la production de connaissances pour combler les lacunes recensées.
25. La prise en considération et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l’évaluation seront conformes à l’approche de la Plateforme retenue par la Plénière dans la décision IPBES-5/1 et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre, élaborées par l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.
26. Renforcement et développement des capacités
27. Les activités de renforcement des capacités contribueront à soutenir l’élaboration et l’adoption de l’évaluation. Les activités seront conçues conformément à l’objectif 2 du programme de travail de la Plateforme jusqu’en 2030, relatif au renforcement des capacités, et au plan glissant en matière de renforcement des capacités, sous la direction de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Les activités comprendront, sous réserve de fonds disponibles, le programme de bourses de la Plateforme ; le programme de formation et de familiarisation ; des dialogues à l’intention des acteurs à l’interface science-politique ; et la collaboration avec les partenaires pour soutenir l’adoption et l’utilisation des résultats de l’évaluation dans tous les secteurs et par tous les acteurs, ainsi que le renforcement de l’interface science-politique aux niveaux (sous-)régional et national.
28. Communication et sensibilisation
29. Le rapport d’évaluation des interactions et son résumé à l’intention des décideurs seront publiés sous forme électronique, mis à disposition sur le site Web de la Plateforme et diffusés sur ses médias sociaux. Le résumé à l’intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande, si les ressources le permettent. La sensibilisation d’un large éventail de parties prenantes, y compris le public plus large des décideurs, sera basée sur la stratégie et le budget de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation.
30. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l’évaluation et tout au long de son déroulement afin de susciter l’engagement de la communauté du savoir au sens large et des utilisateurs finaux de l’évaluation. La mobilisation des utilisateurs, dans tous les secteurs, aidera à définir le type et la gamme de produits de communication et d’outils d’appui stratégique dans plusieurs langues (selon les possibilités et en fonction des capacités disponibles), qui seront développés dans le cadre de l’évaluation.
31. Appui technique
32. L’appui technique pour l’évaluation des interactions sera assuré par un groupe d’appui technique, composé de plusieurs membres du personnel professionnel et administratif à temps plein. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les groupes d’experts produisant d’autres évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme, ainsi qu’avec leurs groupes d’appui technique respectifs.

 VII. Déroulement et calendrier des travaux

| *Date* | *Actions et dispositions institutionnelles*  |
| --- | --- |
| **2021** |
| Deuxième trimestre | La Plénière, à sa huitième session, est invitée à approuver le lancement de l’évaluation des interactions et à demander au secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l’appui technique requis pour l’évaluation |
| Le Groupe d’experts multidisciplinaire, par l’intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de désigner des experts |
| Troisième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire sélectionne les coprésidents de l’évaluation, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs‑réviseurs conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en appliquant la procédure visant à combler les lacunes en matière d’expertise |
| Quatrième trimestre | Décision de sélection communiquée aux candidats choisis |
| Réunion du comité de gestion (coprésidents, membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire chargés de l’évaluation par ces organes) pour planifier la première réunion des auteurs |
|  |
| **2022** |
| Premier trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs‑réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Du premier au troisième trimestre | Préparation des premiers avant‑projets et projets de chapitres |
| Début quatrième trimestre  | Première évaluation externe (6 semaines) – les projets de chapitres sont mis à la disposition des experts pour examen |
| Quatrième trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs‑réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire progresser la mise au point du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
|  |
| **2023** |
| Du premier au troisième trimestre | Préparation des deuxièmes projets de chapitres et du premier projet de résumé à l’intention des décideurs |
| Deuxième trimestre  | Atelier de rédaction pour faire progresser la mise au point du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre  | Deuxième évaluation externe (8 semaines) – les projets de chapitres et le projet de résumé à l’intention des décideurs sont mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen |
| Quatrième trimestre | Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs‑réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la troisième réunion des auteurs : réunion pour faire progresser la mise au point du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
|  |
| **2024** |
| Premier trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire progresser la mise au point du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre  | Dernière évaluation (6 semaines) - les projets définitifs de chapitres et de résumé à l’intention des décideurs sont mis à la disposition des gouvernements pour examen |
| Début quatrième trimestre  | Examen par la Plénière, à sa onzième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Quatrième trimestre | Activités de communication en rapport avec l’évaluation |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/8/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* La version anglaise du présent document n’a pas été revue par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-2)
3. Section 6.1 des procédures d’établissement des produits de la Plateforme, énoncées à l’annexe I de la décision IPBES‑3/3. [↑](#footnote-ref-3)
4. Section 6.2 des procédures d’établissement des produits de la Plateforme, énoncées à l’annexe I de la décision IPBES‑3/3. [↑](#footnote-ref-4)
5. IPBES/7/6, appendice II, sect. I. [↑](#footnote-ref-5)
6. Dans le cadre de la Plateforme, la nature renvoie au monde naturel, et en particulier à la biodiversité. Dans le contexte de la science, elle comprend des catégories telles que la biodiversité, les écosystèmes, le fonctionnement des écosystèmes, l’évolution, la biosphère, le patrimoine commun et évolutif de l’humanité et la diversité bioculturelle. Dans le contexte d’autres systèmes de connaissance, elle comprend des catégories telles que la Terre nourricière et les systèmes de vie. D’autres composantes de la nature, telles que les aquifères profonds, les réserves minérales et fossiles, ainsi que l’énergie éolienne, solaire, géothermique et de la houle, ne sont pas prioritaires pour la Plateforme. La nature contribue aux sociétés en apportant des contributions aux populations, voir IPBES (2019) : Le rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques – résumé à l’intention des décideurs. S. Diaz, J. Settele, E.S. Brondizio, *et al.* (dir.). Secrétariat de la Plateforme, Bonn (Allemagne). 56 pages. [↑](#footnote-ref-6)
7. IPBES (2020) : *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. P. Daszak, *et al.* (dir.). Secrétariat de la Plateforme, Bonn (Allemagne). 96 pages. [↑](#footnote-ref-7)
8. IPBES (2019) : Le rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques - résumé à l’intention des décideurs. S. Diaz, J. Settele, E.S. Brondizio, *et al.* (dir.). Secrétariat de la Plateforme, Bonn (Allemagne). 56 pages. [↑](#footnote-ref-8)
9. *Glossary of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES 2019). [↑](#footnote-ref-9)
10. Tels que définis dans le résumé à l’intention des décideurs du rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. [↑](#footnote-ref-10)
11. UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, sect. I. [↑](#footnote-ref-11)
12. Décision 14/34 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Pour plus d’informations, voir https://www.cbd.int/conferences/post2020. [↑](#footnote-ref-12)
13. Un « bon système » est décrit comme un système dont les effets sur la biodiversité sont minimaux. [↑](#footnote-ref-13)
14. IPBES (2016) : *The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, *et al.* (dir.). Secrétariat de la Plateforme, Bonn (Allemagne). 348 pages. [↑](#footnote-ref-14)
15. L’évaluation reconnaîtra qu’il existe plusieurs formes d’avenir durable en fonction de la vision du monde de chacun et d’un certain nombre d’autres facteurs. [↑](#footnote-ref-15)
16. Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien‑être humain et des avantages pour la biodiversité (*Glossary of the IPBES Global Assessment of Biodiversity and Ecosystem Services*). [↑](#footnote-ref-16)
17. Pour de possibles solutions spécifiques, consulter IPBES (2020) : *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. [↑](#footnote-ref-17)
18. Ibid. [↑](#footnote-ref-18)